



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2023

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires : rapports sur les travaux des organes subsidiaires
de la Commission économique pour l'Afrique

Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur session conjointe

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de faire tenir aux membres de la Commission le rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur session conjointe.

* E/ECA/COE/41/1.



Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur session conjointe

I. Introduction

1. En partenariat avec le Ministère des finances, du plan et du commerce des Seychelles, les bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale et en Afrique de l'Est ont organisé, du 15 au 18 novembre 2022 à Beau Vallon aux Seychelles, une session conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur le thème « Renforcer la résilience, la croissance et la diversification économiques dans un contexte d'instabilité et de chocs mondiaux : rôle des zones économiques spéciales, des financements innovants, du tourisme et de la Zone de libre-échange continentale africaine ».

2. La session conjointe avait pour principal objectif, d'une part, d'examiner les questions statutaires liées au mandat et au fonctionnement des deux bureaux sous-régionaux, d'autre part, d'offrir aux experts présents une plateforme pour débattre des enjeux de développement économique et social et définir des options réalistes, durables et vectrices d'intégration, conformes au thème de la réunion.

II. Participation

3. Ont assisté à cette session hybride près de 160 participants, dont les représentants de 18 États membres : Angola, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée équatoriale, Kenya, Madagascar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Soudan du Sud et Tchad.

4. Des représentants de communautés économiques régionales (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale [CEEAC]), du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, de la Banque africaine d'import-export, de banques régionales de développement, d'organisations non gouvernementales internationales et nationales, de groupes de réflexion, de centres d'excellence, d'organisations de la société civile, de fédérations nationales et régionales du secteur privé et de médias internationaux, nationaux et régionaux ont également pris part à cette rencontre.

5. L'Organisation des Nations Unies y était représentée par les Coordonnateurs résidents aux Comores et en Érythrée et par des membres du Bureau du Coordonnateur résident au Rwanda, du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en Somalie et de la CEA.

III. Séance d'ouverture [point 1 de l'ordre du jour]

6. Des déclarations ont été faites par les présidents sortants des deux bureaux des comités intergouvernementaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est, Mama Keita, la Directrice du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, et Naadir Hassan, le Ministre des finances, du plan national et du commerce des Seychelles.

7. Naadir Hassan a indiqué que la session offrait une occasion, d'une part, de mutualiser les expériences et de tirer des enseignements sur les moyens de renforcer la résilience, la croissance et la diversification économiques dans un contexte d'instabilité et de chocs mondiaux, d'autre part, de se pencher sur le rôle des zones économiques spéciales, des financements innovants, du tourisme et de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a ainsi rappelé les enjeux que représentent les changements climatiques, la gestion de la dette et les pressions inflationnistes et recommandé que des solutions communes soient mises au point pour faire face aux chocs externes à venir.

IV. Constitution des bureaux, examen et adoption de l'ordre du jour [point 2 de l'ordre du jour]

8. Les participants ont élu à l'unanimité les bureaux ci-après :

Afrique centrale

Présidence :	Gabon
Vice-Présidence :	Cameroun
Rapporteur (Rapporteuse) :	Tchad

Afrique de l'Est

Présidence :	Seychelles
Vice-Présidence :	Burundi
Rapporteur (Rapporteuse) :	Éthiopie

9. Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail de la session.

V. Première séance : Situation macroéconomique et sociale [point 3 de l'ordre du jour]

A. Présentations et débats

10. La séance a été présidée par le représentant du Tchad et animée par Robert Lisinge, Directeur par intérim de la Division du développement du secteur privé et du financement de la CEA. Des présentations ont été faites par Andrew Mold, Chef de la section Intégration régionale et Zone de libre-échange continentale africaine du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, et par Mamadou Malick Bal, économiste au Bureau sous-régional en Afrique centrale. D'autres interventions ont été faites par des représentants de pays qui ont fait part des mesures prises par leur pays pour renforcer leur résilience et atténuer les chocs externes.

11. Dans sa présentation de la situation macroéconomique et sociale de l'Afrique de l'Est, Andrew Mold a indiqué qu'après la reprise qui y avait été observée en 2020, la sous-région avait connu un ralentissement économique en 2022. L'Éthiopie a affiché le taux d'inflation le plus élevé de la sous-région (30 %). De manière générale, l'inflation dans la sous-région a été induite par la crise en Ukraine, du fait que dans leur majorité, les pays de la sous-région sont des importateurs nets de produits alimentaires. Les niveaux d'endettement ont augmenté ces quatre dernières années et le poids de la dette variait suivant sa composition (dette concessionnelle ou dette privée, par exemple). De toute évidence, les remboursements de la dette n'étaient pas les mêmes d'un pays à l'autre. En ce qui concerne les échanges bilatéraux entre le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, la République-Unie de Tanzanie a vu ses

exportations vers le Kenya s'accroît avec la levée des barrières non tarifaires. Selon la CEA, les exportations (de denrées agroalimentaires principalement) de la République-Unie de Tanzanie vers le Kenya seraient passées de 258 millions de dollars en 2020 à 503 millions de dollars en 2021¹. En 2021, les investissements étrangers directs avaient progressé de 3 % pour s'établir à environ 10 milliards de dollars. Comparée à l'aide au développement, l'aide humanitaire restait encore plus importante aujourd'hui. Sur le plan social, les maladies transmissibles ont connu une forte poussée du fait de changements dans les modes de vie. Le VIH/sida est resté le plus meurtrier. Quelques pays comme l'Éthiopie, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud ont été durement touchés par des crises alimentaires dues, entre autres, aux changements climatiques (qui ont provoqué des sécheresses et des inondations) et à des conflits.

12. Dans sa présentation sur l'évolution de la situation macroéconomique en Afrique centrale au cours de la période 2020-2021 et les perspectives pour 2022-2025, Mamadou Malick Bal a fait observer que la sous-région avait connu une récession de 3,6 % en 2020, en raison d'un contexte mondial difficile marqué par la crise sanitaire qui avait perturbé les chaînes d'approvisionnement et limité les déplacements de populations dans le monde. L'Afrique centrale a globalement affiché des taux d'inflation élevés en 2020 (7,3 %) et en 2021 (7,4 %), sous l'effet conjugué de contraintes de l'offre et d'une forte hausse de la demande, en particulier par suite de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'augmentation des prix des produits alimentaires importés. En 2021, la balance des comptes courants a accusé un déficit de 0,8 % du produit intérieur brut (PIB) sous-régional, alors qu'elle affichait un excédent de 0,5 % de ce PIB en 2020. La sous-région a renoué avec un excédent de sa balance courante (2,4 % du PIB). Les finances publiques restent toujours tributaires des prix des produits de base. L'Afrique centrale a enregistré un déficit budgétaire global de 5,5 % du PIB en 2020, qui a baissé en 2021, sous l'effet conjugué de l'augmentation des recettes pétrolières et des efforts de mobilisation de ressources fiscales non pétrolières. La croissance économique dans les pays membres de la CEEAC devrait, à moyen terme, se stabiliser à 3,8 % en 2023, à 4 % en 2024 et à 4,2 % en 2025. Pour une croissance soutenue, inclusive et durable, il importe d'accélérer les réformes structurelles et de s'affranchir de la dépendance aux produits de base.

13. Des représentants des États membres, du secteur privé et des jeunes ont expliqué comment ils avaient réussi à renforcer leur résilience face à la COVID-19 et souligné qu'il importait de diversifier l'économie pour mieux y parvenir.

14. Adam Elhiraika, Directeur de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance de la CEA, a présenté l'édition 2023 du Rapport économique sur l'Afrique, et rappelé les répercussions qu'ont eues les chocs économiques mondiaux sur l'Afrique et les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la résilience du continent.

B. Recommandations

15. À la lumière des débats, les Comités ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres sont priés :
 - i) De renforcer leurs politiques de diversification économique ;

¹ Nations Unies, CEA, *Macroeconomic and Social Developments in Eastern Africa 2022: Building Resilience in a Hostile Global Context* (Kigali, 2022), figure 16.

- ii) De maintenir les priorités des plans nationaux de développement ;
 - iii) D'investir dans le développement des chaînes de valeur alimentaires régionales pour réduire la dépendance aux chaînes de valeur alimentaires mondiales ;
- b) La CEA devrait aider les pays à diversifier leurs économies.

VI. Deuxième séance : Financement innovant pour l'Afrique de l'Est – technologie financière, cryptomonnaies et finance islamique [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentations et débats

16. Issouf Soumaré, Directeur du Laboratoire d'ingénierie financière de l'Université Laval (Canada), a présenté un document de travail. Il a noté que les progrès réalisés dans le secteur du numérique avaient eu de profondes répercussions sur la vie humaine et sur l'ensemble des activités économiques, qui s'étaient traduites par une réduction du coût des transactions et une amélioration de l'inclusion financière. Les paiements mobiles sont le principal moyen de transaction par technologie financière (fintech) utilisé en Afrique de l'Est, et leur essor devrait contribuer à stimuler l'inclusion financière et le développement de la sous-région. Les technologies financières pourraient contribuer aussi au succès de la Zone de libre-échange continentale africaine à travers les systèmes de paiement, le commerce électronique et les investissements transfrontaliers dans ce type de technologie. L'adoption de plus en plus courante de cryptomonnaies par les particuliers et les entreprises a poussé de nombreuses banques centrales à s'y préparer ou à lancer leurs propres monnaies numériques. Au nombre des facteurs qui ont rendu plus difficile le déploiement plus large des fintechs en Afrique de l'Est figurent le manque de compétences et de connaissances, la faiblesse de la connectivité à l'Internet, en particulier dans les zones rurales, le coût élevé des services d'accès à l'Internet et de téléphonie mobile, l'insuffisance de culture numérique et les exigences juridiques et réglementaires. Les institutions financières de plus en plus nombreuses qui proposent des services et des produits financiers islamiques, et le montant en constante augmentation du total de leurs actifs, constituent une excellente opportunité de financement pour les économies de l'Afrique de l'Est qui ont du mal à mobiliser des fonds pour leur développement. Issouf Soumaré a rappelé les principes de la finance islamique : la richesse doit être le produit d'échanges et d'investissements légitimes fondés sur des actifs ; les investissements doivent procurer des profits sociaux et éthiques à la société ; et les risques doivent être partagés. Toute activité illicite (dite « haram » en arabe) est à proscrire. La finance islamique dans la sous-région peut avoir des avantages pour les petites et moyennes entreprises, les femmes et les jeunes, notamment une inclusion financière plus large et la mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'investisseurs de la région du Golfe.

17. Les intervenants à la table ronde de haut niveau, qui était animée par le Directeur du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, ont fait valoir qu'il importait de renforcer l'inclusion financière ; de faire évoluer le système bancaire actuel pour l'adapter au financement des start-ups et des petites et moyennes entreprises ; de concilier transparence et respect de la vie privée dans les fintechs ; de renforcer les capacités dans le domaine des financements innovants ; d'admettre que l'argent mobile est de plus en plus populaire ; de tenir compte du fait que, dans certains pays, les femmes et les jeunes ont fait le choix de la finance islamique pour échapper aux garanties que leur imposent

les banques traditionnelles ; et de promouvoir la coopération en Afrique de l'Est dans les technologies financières, dans la mesure où elles peuvent contribuer à assurer la sécurité des financements transfrontaliers.

B. Recommandations

18. À la lumière des débats, les Comités ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres sont priés :
 - i) De mettre en place un cadre réglementaire propice à l'utilisation d'outils de financement innovant comme M-PESA ;
 - ii) D'améliorer l'environnement du secteur financier et de rendre le numérique plus accessible ;
 - iii) De créer un système panafricain de paiement et de règlement des opérations commerciales fondé sur une chaîne de blocs intra-africaine ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Développer et/ou renforcer le potentiel des marchés de capitaux nationaux ;
 - ii) Encourager l'amélioration de l'efficacité des finances publiques pour permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaires ;
 - iii) Mettre en place un environnement numérique sous-régional et un outil d'évaluation et de qualification qui facilitent le processus de formalisation du secteur informel, des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises, et ce afin de promouvoir une inclusion financière innovante et le développement du secteur privé.

VII. Troisième séance : État de la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine [point 5 de l'ordre du jour]

A. Présentations et débats

19. La séance, qui s'est déroulée sous forme de table ronde, a été présidée par un représentant des Seychelles et animée par Jean-Paul Adam, le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA. Des présentations ont été faites par Mactar Seck, Chef de la Section de la technologie de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles, Jean-Marc Kilolo, Économiste au Bureau sous-régional en Afrique, Emmanuel Mbarga, Conseiller en accès aux marchés et Conseiller régional pour l'Afrique centrale au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Sekou Doumbouya consultant international, M. Mold et M. Lisinge. Entre autres questions, ils ont fait le point sur l'état d'avancement de la Zone de libre-échange continentale africaine, la mise en œuvre de l'Initiative commerciale guidée et les perspectives et enjeux qui s'y rapportent, les possibilités qu'offre le secteur des transports pour stimuler les échanges, développer les chaînes de valeur régionales et promouvoir l'industrialisation, et le potentiel que présente la plateforme Africa Trade Exchange pour développer les échanges et les investissements dans la Zone.

B. Recommandations

20. À la lumière des débats, les Comités ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres sont priés :
 - i) De donner aux jeunes, aux femmes et aux petites et moyennes entreprises les moyens de tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - ii) Faciliter l'intégration rapide des jeunes et des femmes entrepreneurs dans les processus de la Zone ;
 - iii) Favoriser l'émergence de chefs d'entreprise appelés à devenir des champions africains ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Lancer, en collaboration avec les partenaires financiers, des projets communs d'industrialisation visant à renforcer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et à créer des chaînes de valeur régionales ;
 - ii) Renforcer les moyens dont disposent les pays pour s'intégrer dans les échanges mondiaux et régionaux ;
 - iii) Contribuer à la mise en place, sous forme d'observatoire, d'un système d'échange d'informations sur les opportunités d'affaires à saisir sur le continent ;
 - iv) Encourager les activités de collecte de données sur le commerce qui prennent en compte les préoccupations des femmes et des jeunes et qui permettent ainsi d'améliorer l'élaboration des politiques ;
- c) Le secteur privé devrait :
 - i) Promouvoir des concertations public-privé et instaurer une consultation permanente sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - ii) Définir les modalités de représentation légitime du secteur privé au niveau continental.

VIII. Quatrième séance : Présentation du document de travail sur les zones économiques spéciales de la prochaine génération devant stimuler la diversification économique et l'industrialisation en Afrique centrale [point 6 de l'ordre du jour]

A. Présentations et débats

21. Le document de travail a été présenté par Sylvestre Ossiala, Professeur adjoint de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Philémon Roger Essono Obam ancien ingénieur en conception de sites industriels. Sylvestre Ossiala a présenté une évaluation des performances économiques de l'Afrique centrale, puis recensé quelques-uns des principaux problèmes et obstacles qui entravent la transformation structurelle dans la région. Il a fait état du succès qu'ont connu les zones économiques spéciales dans le monde, et qui, selon les estimations, étaient en 2019 au nombre de 5 400 dans 147 économies, dont

1 000 avaient été mises en place depuis 2014². C'est dans les pays en développement que l'on trouve le plus de zones économiques spéciales, et c'est l'Asie qui se taille la part du lion (avec 4 046 zones). Les pays de l'Afrique centrale ont ouvert leurs économies à l'implantation de ce type de zone, et de nombreux projets y afférents ont déjà vu le jour dans quasiment tous les 11 pays de la CEEAC. Ces zones permettent de répondre aux besoins de diversification, d'industrialisation et de transformation locale de matières premières. Les solutions aux performances économiques négatives de l'Afrique centrale doivent reposer sur des piliers fondamentaux que sont les zones économiques spéciales conventionnelles appelées à évoluer vers des zones de nouvelle génération.

22. Abordant la question de la planification industrielle, Essono Obam a fait la genèse des quatre révolutions industrielles qui, avec l'avènement de l'électricité, ont rendu possible la production de masse, en lieu et place de la production artisanale.

23. Il s'en est suivi un débat de haut niveau qui a été présidé par Jean-Luc Mastaki, Directeur par intérim du Bureau sous-régional en Afrique centrale.

24. Ayoub R'mili, Directeur des aménagements industriels et logistiques de Tanger Med Engineering, a fait une description de la plateforme industrielle Tanger Med, passerelle logistique mondiale située sur le détroit de Gibraltar et reliée à plus de 180 ports dans le monde.

25. Jean-Marie Kanda, Coordonnateur du Centre d'excellence africain pour la recherche sur les batteries, a présenté le Centre d'excellence, organisme africain de recherche et de formation inscrit dans un vaste projet qui prévoit la création, en République démocratique du Congo, d'une part, d'un conseil des batteries qui sera chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement sur les batteries et la transition énergétique, d'autre part, d'une zone économique spéciale dans la province du Haut-Katanga, où seront fabriquées des batteries pour véhicules électriques.

26. Des experts du Congo et du Gabon ont fait part de l'expérience acquise par leur pays dans la mise en place de zones économiques spéciales.

B. Recommandations

27. À la lumière des débats, les Comités ont formulé les recommandations suivantes :

- a) La CEA devrait :
 - i) Encourager les investissements et renforcer les partenariats public-privé ;
 - ii) Aider à élaborer des politiques industrielles communes dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

² *Rapport sur l'investissement dans le monde 2019 : les zones économiques spéciales* (publication des Nations Unies, 2019).

IX. Cinquième séance : Présentation du document de travail sur le cadre stratégique de développement des infrastructures de la prochaine génération pour les zones économiques spéciales d’Afrique centrale et d’un guide d’opérationnalisation [point 7 de l’ordre du jour]

A. Présentations et débats

28. François Serres, juriste spécialiste du développement international, a fait une analyse situationnelle des zones économiques spéciales en Afrique centrale, dans laquelle il a mis l’accent sur les champs d’application, les cadres de gouvernance, les modalités de développement et les mécanismes d’incitation, puis indiqué qu’un changement de paradigme s’imposait pour que les domaines d’intervention des politiques de développement soient de plus en plus intégrés dans les instruments réglementaires et dans les critères utilisés pour sélectionner les promoteurs et les développeurs. Les politiques industrielles, qui ne devraient pas être élaborées « au pied levé », sont censées contribuer au développement des zones. François Serres a également formulé plusieurs recommandations concernant l’opérationnalisation des zones économiques spéciales.

29. Il s’en est suivi un débat de haut niveau qui a été présidé par Adama Coulibaly, économiste hors classe au Bureau sous-régional en Afrique centrale. Les intervenants, Moubarack Lo, Directeur général du Bureau de la prévision et des études économiques du Sénégal, Babissakana, Président de la Conférence panafricaine de gestion de projet, Sekou Doumbouya, consultant international, et Emmanuel Mbarga, expert au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, ont mis en lumière les points suivants :

a) Dans la plupart des cas, les zones économiques spéciales en Afrique sont souvent mal définies et celles qui réussissent n’affichent souvent que très peu d’objectifs ;

b) Il est essentiel que le financement des infrastructures des zones économiques spéciales soit bien équilibré et ne pèse pas trop sur les budgets nationaux ;

c) Il convient de mettre en place des cadres équilibrés de gestion et de suivi-évaluation de projets pour les zones économiques spéciales ;

d) Une attention particulière doit être accordée aux normes de qualité, notamment aux normes techniques de l’Organisation internationale de normalisation ;

e) Le programme d’industrialisation de l’Afrique doit s’appuyer sur les zones économiques spéciales.

B. Recommandations

30. À la lumière des débats, les Comités ont recommandé à la CEA de contribuer à mobiliser des financements pour mettre en œuvre des plans de développement industriel et de diversification économique.

X. Sixième séance : Promouvoir la diversification économique à travers le tourisme – étudier les possibilités de développement du tourisme urbain en Afrique de l’Est [point 8 de l’ordre du jour]

A. Présentations et débats

31. Deux consultants de la CEA, Jim Ayorekire et Pius Odunga, ont fait des présentations au cours de cette séance. Jim Ayorekire a indiqué que, pour rester compétitive et pour encourager le tourisme national et régional, l’Afrique doit diversifier ses activités touristiques. Avant la pandémie, le nombre de touristes internationaux avait atteint 1,5 milliard dans le monde, dont seulement 5 % pour l’Afrique. En 2021, on a dénombré un milliard d’arrivées de touristes internationaux en moins dans le monde, ce pour quoi il importe de développer d’autres formes de tourisme. L’Europe a montré comment on peut tirer parti du potentiel que représentent les voyages intrarégionaux. En Afrique, les voyages intrarégionaux ne comptent que pour 30 % du nombre total de voyages. En Afrique de l’Est, le tourisme urbain se développe grâce à une classe moyenne en pleine expansion, au nombre croissant de conférences internationales et à la pénétration des technologies de l’information et des communications. Les facteurs qui entravent le développement du tourisme urbain sont les suivants : un environnement économique défavorable, la faiblesse des performances touristiques, le manque de planification et d’appui politique, une faible attractivité, la mauvaise qualité des infrastructures et l’insuffisance des prestations sanitaires.

32. Pius Odunga, évoquant le rôle des statistiques dans une meilleure gestion des opportunités qu’offre le tourisme urbain, s’est étendu sur la méthodologie du compte satellite du tourisme et a expliqué qu’elle permettait d’appréhender les aspects économiques, sociaux et environnementaux de l’impact du tourisme. Le tourisme est loin d’être un secteur qui fonctionne en vase clos, puisqu’il coexiste avec les activités liées à l’alimentation, à la santé, à l’égalité des genres et aux investissements. Il est essentiel que le secteur puisse préserver sa destination touristique, sur laquelle repose sa prospérité, et la méthodologie visée pourrait aider à définir les différentes caractéristiques du dispositif d’appui correspondant.

33. Les débats ont été dirigés par Anthony Mveyange, Directeur exécutif du Partenariat pour la recherche sociale et sur la gouvernance en Afrique. Les intervenants étaient notamment Sileshi Girma, Ministre d’État chargé du développement des destinations et des infrastructures, du Ministère du tourisme de l’Éthiopie, Sherin Francis, Secrétaire permanente du Ministère des affaires étrangères et du tourisme des Seychelles, Osman Abdi Mohamed, Directeur général de l’Office national du tourisme de Djibouti, Kwakye Donkor, Président-Directeur général de African Tourism Partners, David Gitonga, Président-Directeur général par intérim de l’Institut kényan de recherche sur le tourisme, Simon Kiarie, Responsable principal du tourisme, Communauté d’Afrique de l’Est, Susan Ongalo, Directeur général de la Fédération kényane du tourisme, Maabad Muhuddin, Responsable principal de la recherche et des statistiques sur le tourisme, Commission du tourisme de Zanzibar, et Denis Ojok, Statisticien principal au Ministère du tourisme, de la faune et des antiquités de l’Ouganda.

34. Les intervenants ont souligné que les visas électroniques et les « visas à l’arrivée » contribuaient à faciliter les voyages, qu’il convenait de collecter des données sur le tourisme de manière efficace, de favoriser une intégration du tourisme urbain et de bons réseaux de transport, de veiller à ce que le tourisme soit durablement ancré dans le contexte local, de créer des comptes satellites du tourisme dans toute l’Afrique de l’Est, de régler les problèmes de confiance

qui se posent avec les tour-opérateurs privés et d'encourager les échanges d'informations, de manière à garantir la disponibilité de données crédibles.

B. Recommandations

35. À la lumière des débats, les Comités ont formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres sont priés :
 - i) De sensibiliser les responsables à la nécessité d'encourager et de financer la collecte de données sur le tourisme ;
 - ii) De prendre en compte les mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans les infrastructures touristiques et les zones de conservation ;
 - iii) De mieux planifier les politiques du tourisme ;
 - iv) D'engager des réformes institutionnelles et réglementaires en faveur du tourisme ;
 - v) De mettre en place des infrastructures et des services touristiques ;
 - vi) D'envisager d'institutionnaliser et de numériser la recherche statistique sur le tourisme ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Aider les pays à formuler une stratégie de développement du tourisme urbain en Afrique ;
 - ii) Aider les pays à mettre en place un système de comptabilité environnementale et sociale du tourisme ;
 - iii) Sensibiliser les opérateurs du secteur du tourisme à la nécessité de communiquer des données fiables ;
- c) Engager le secteur privé dans les concertations sur le tourisme urbain.

XI. Septième séance : Enjeux et opportunités liés à la mise en place d'un consortium consacré à l'évaluation et à la valorisation du patrimoine naturel en Afrique centrale [point 9 de l'ordre du jour]

A. Présentations et débats

36. La septième séance, qui s'est déroulée sous forme de table ronde, a été présidée par le représentant du Gabon et animée par le Directeur par intérim du Bureau sous-régional en Afrique centrale.

37. L'économiste hors classe du Bureau sous-régional en Afrique centrale a indiqué que les sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est ne disposaient pas de ressources financières suffisantes pour assurer leur développement. L'Afrique dans son ensemble est encore très vulnérable : elle reçoit peu de financements pour lutter contre les changements climatiques, alors qu'elle représente près d'un quart du couvert terrestre mondial. La sous-région de l'Afrique centrale dispose d'un immense capital naturel dans le bassin du Congo. Au nombre des options qui ont été examinées à la trente-septième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale, tenue à Brazzaville en 2021, figure celle de la mise en

place d'un consortium de développement du capital naturel qui permettrait de mobiliser des ressources pour collecter des données sur le capital naturel et sur sa valeur, de manière à ce que le continent puisse s'exprimer d'une seule voix au niveau international et avoir ainsi plus de poids dans les négociations.

38. La table ronde a été suivie de débats au cours desquels des intervenants et des experts de haut niveau ont pu prendre la parole.

B. Recommandations

39. À la lumière des débats, les Comités ont formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres sont priés d'accélérer les réformes structurelles qui leur permettront de ne plus être trop dépendants des matières premières ;

b) La CEA devrait procéder à une analyse situationnelle de la durabilité et de la résilience aux changements climatiques.

XII. Huitième séance : Présentation des résultats de la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable [point 10 de l'ordre du jour]

40. Le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA a présenté les points saillants de la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable, à l'issue de laquelle les recommandations suivantes ont été formulées à l'intention des États membres africains et de leurs partenaires :

a) Garantir aux pays africains un accès équitable aux vaccins COVID-19 ;

b) Investir dans la mise en place de systèmes éducatifs plus résilients, notamment en renforçant les centres d'excellence pour l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques et des arts ;

c) Renforcer les arrangements institutionnels visant à améliorer le suivi et la responsabilisation au regard des objectifs et cibles liés au genre ;

d) Renforcer les capacités institutionnelles de gestion des ressources marines ;

e) Renforcer les capacités d'évaluation du capital naturel ;

f) S'engager résolument à aligner les plans nationaux de développement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

g) Investir davantage dans la production de statistiques pertinentes et actualisées devant alimenter les programmes nationaux, régionaux et mondiaux de développement.

XIII. Neuvième séance : Présentation des rapports sur les activités menées par les Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est depuis les précédentes sessions de leurs Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts [point 11 de l'ordre du jour]

A. Présentations et débats

41. Les représentants des Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est ont présenté les étapes qui ont été franchies depuis les précédentes sessions de leurs Comités intergouvernementaux.

42. Le Directeur par intérim du Bureau sous-régional en Afrique centrale a présenté les trois principaux résultats qui ont été accomplis conformément au cadre stratégique du Bureau sous-régional pour 2022, à savoir une plus grande diversification économique à travers l'adoption de politiques et de réformes, le passage de la conception à la mise en œuvre des stratégies de diversification économique, et la mise en place progressive de politiques propices à la diversification économique pour mieux se relever des répercussions socio-économiques de la COVID-19 et mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces résultats ont pu être atteints par les moyens suivants :

a) La validation du projet de cadre de référence pour l'élaboration du plan directeur d'industrialisation et de diversification économique de l'Afrique centrale ;

b) Une plus grande sensibilisation des diverses parties prenantes aux bienfaits de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) L'intensification de l'appui apporté à la République démocratique du Congo pour créer, en collaboration avec la Zambie, une zone économique spéciale pour les batteries, les véhicules électriques et les énergies renouvelables et pour mettre en place toute une stratégie connexe de développement des compétences en vue d'une inclusion plus large (les efforts entrepris par le Bureau sous-régional à cet égard se sont traduits par plusieurs accords et décrets d'application) ;

d) L'engagement pris, en mai 2022, par Africa Finance Corporation (Société financière africaine), grâce à l'action de sensibilisation du Bureau sous-régional, d'accompagner le Congo dans la mise en œuvre de son nouveau plan de développement pour la période 2022-2026, adopté en janvier 2022 ;

e) La mise en place de partenariats multiples pour le développement de zones économiques spéciales et la création d'un consortium consacré à l'évaluation et au développement du capital naturel en appui à la diversification et à l'industrialisation ;

f) Le renforcement des capacités des experts d'Afrique centrale dans divers domaines liés à la diversification économique et aux enjeux de la Zone de libre-échange continentale africaine.

43. Ensuite a été présenté le cadre stratégique du Bureau sous-régional pour 2023, qui prévoit de mettre l'accent sur le développement de zones économiques spéciales et l'adoption de politiques audacieuses de diversification économique et de développement industriel en Afrique centrale.

44. Emelang Leteane, Spécialiste des questions sociales au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, a présenté les progrès accomplis par le Bureau sous-régional depuis la vingt-cinquième session de son Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, ainsi que le rapport annuel d'activité du Bureau. Elle a fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le développement du commerce et de chaînes de valeur, l'économie bleue et le tourisme régional. Les Comores, le Soudan du Sud et l'Autorité intergouvernementale pour le développement continuent de bénéficier d'un appui à l'élaboration de stratégies de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Après avoir bénéficié d'un appui de la CEA, le Kenya et le Rwanda ont lancé leurs propres stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone et ont commencé à les appliquer. Le Rwanda a bénéficié d'un appui pour la réalisation d'une étude sur l'accès aux marchés dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale. Le Bureau sous-régional a également aidé la Somalie et le Soudan du Sud à formuler des stratégies d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. En outre, la Somalie a bénéficié d'un appui pour l'élaboration d'un cadre juridique et politique relatif à la mise en place de partenariats public-privé.

45. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a mis au point des produits de connaissance dans ses domaines d'intervention et sur les répercussions de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Il a collaboré avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les États membres, le secteur privé et d'autres parties prenantes sur la Zone de libre-échange continentale africaine et dirigé des débats politiques sur plusieurs questions socio-économiques. Un appui a été fourni aux Seychelles et à la République-Unie de Tanzanie pour renforcer leurs capacités à tirer parti de l'économie bleue, et une étude conjointe menée avec le Programme régional de sécurité maritime et la Commission de l'océan Indien pour évaluer les coûts économiques et sociaux de l'insécurité maritime a été publiée en juin 2022. Le Bureau sous-régional a aidé la Communauté d'Afrique de l'Est à élaborer sa stratégie de promotion du tourisme pour la période 2021-2025, qui a été publiée en 2022, et a fait des progrès en ce qui concerne la mise en place de comptes satellites du tourisme. La mise en place du compte à Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie, a été achevée en mai 2022. Les travaux ont déjà commencé pour la publication intitulée *Boosting Regional Tourism in Eastern Africa: Exploring the Potential of Urban Tourism*.

46. Les débats qui ont suivi les présentations ont porté essentiellement sur la Zone de libre-échange continentale africaine. Les experts ont rappelé combien il importait de renforcer les capacités du secteur privé à tirer le meilleur parti de la Zone et ont fait valoir la nécessité d'une stratégie de mobilisation du secteur privé.

47. Les Comités ont pris note des présentations faites par les Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est sur leurs programmes de travail 2022, et ont pu observer que les Bureaux sous-régionaux continueraient de renforcer leur analyse de la mise en œuvre de l'Accord et d'y apporter leur appui. Les participants se sont félicités des efforts en cours pour approfondir l'analyse et y apporter en permanence un appui technique.

B. Recommandations

48. À la lumière des débats, les Comités ont recommandé aux États membres de promouvoir les énergies renouvelables et d'investir dans l'économie bleue.

XIV. Dixième séance : Thème, dates et lieu de la prochaine session des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est [point 12 de l'ordre du jour]

49. Le thème de la prochaine session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale, « Améliorer les standards et les normes pour faire de l'Afrique centrale une zone d'origine de qualité et une destination de choix pour les investisseurs, afin d'accélérer l'industrialisation et la diversification économique », a été adopté à l'unanimité. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est examinera également les questions de qualité relatives au commerce lors des sessions ultérieures de son Comité intergouvernemental.

50. Il a été annoncé que les Bureaux sous-régionaux mèneraient, en temps utile, des consultations sur le lieu et les dates de la prochaine session.

XV. Onzième séance : Questions diverses [point 13 de l'ordre du jour]

51. Les participants ont noté que les thèmes examinés à la session conjointe étaient pertinents, mais ont jugé peu satisfaisants le nombre de sujets abordés et le temps imparti aux débats. Ils auraient souhaité disposer d'une journée supplémentaire pour faire des visites sur le terrain en rapport avec les sous-thèmes de la session : tourisme et zones économiques spéciales. Un questionnaire d'évaluation de la session a été distribué aux participants pour aider à améliorer la qualité des futures sessions.

XVI. Douzième séance : Examen et adoption du texte des recommandations de la session conjointe des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est [point 14 de l'ordre du jour]

52. Compte tenu des débats et délibérations qui ont suivi la présentation des documents de travail des Comités intergouvernementaux et du contenu des travaux des groupes de réflexion et des tables rondes, les Comités intergouvernementaux ont adopté les recommandations, qui ont été présentées par Emelang Leteane.

53. Le secrétariat a pris note des demandes et des recommandations des États membres et leur a conseillé d'adresser leurs demandes par voie officielle.

XVII. Clôture de la session [point 15 de l'ordre du jour]

54. Après les interventions du Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est et du Directeur par intérim du Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, Elizabeth Charles, Secrétaire permanente du Ministère des finances, de la planification nationale et du commerce des Seychelles et Présidente de la session conjointe des Comités intergouvernementaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, a prononcé le discours de clôture au nom de Naadir Hassan.